



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale 12 juillet 2012 Français

Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2012

4-10 septembre 2012, New York Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP - Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme pour le Nicaragua

Assistance proposée : 17,3 millions de dollars, dont 8,3 millions à

prélever sur le budget ordinaire et 9 millions

à financer à l'aide de modalités de

cofinancement et/ou d'autres ressources, y

compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2013-2017)

Cycle de l'assistance : Huitième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

Assistance proposée (En millions de dollars) :

Résultats du plan stratégique	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Dynamique démographique	1,5	0,7	2,2
Santé maternelle et infantile	1,6	3,0	4,6
Égalité entre les sexes et droits en matière de procréation	1,0	0,5	1.,
Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle	3,0	4,8	7,8
Coordination des programmes et assistance aux programmes	1,2	_	1,2
Total	8,3	9,0	17,3





I. Analyse de la situation

- 1. Le Nicaragua a enregistré une croissance économique qui s'est traduite par une augmentation de son produit intérieur brut de 2,8 % en 2008 à 4,5 % en 2011, et il a ainsi pu accroître les investissements dans les services sociaux, comme en témoigne l'amélioration des indicateurs sociaux. Le Nicaragua est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) : 42,5 % de la population vivent dans la pauvreté et 14,6 % dans une pauvreté extrême. Le taux de pauvreté est plus important parmi la population rurale.
- 2. La population, estimée à 5,9 millions d'habitants en 2012, augmente à un taux annuel de 1,2 %. Le prochain recensement est prévu en 2015.
- 3. Approximativement 63,5 % de la population ont moins de 30 ans. Le dividende démographique qui en résulte est un facteur essentiel dans la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que dans le développement. Il est donc nécessaire d'investir dans la jeunesse, y compris dans l'éducation sexuelle et la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation.
- 4. Le Nicaragua a mis en œuvre une stratégie nationale de santé en matière de sexualité et de procréation et a élaboré des politiques et cadres juridiques sur la violence sexiste, l'éducation sexuelle et la jeunesse. Ces activités ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la santé et les droits en matière de procréation.
- 5. L'indice synthétique de fécondité a diminué, passant de 3,3 enfants par femme en 2001 à 2,7 en 2007. Le taux d'utilisation des contraceptifs est de 72,4 %. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont reculé, passant de 23,9 % des femmes en âge de procréer en 1993 à 10,7 % en 2007, du fait de l'engagement du Gouvernement en faveur d'un système national de logistique et de stratégies communautaires. Malgré ces progrès, 27,5 % des naissances en 2009 ont été enregistrés parmi les filles âgées de 10 à 19 ans.
- 6. Le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 73,3 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 67 décès en 2010. Les adolescentes représentaient 22 % des décès maternels en 2010. Des disparités importantes existent entre les régions en raison des difficultés d'accès aux services. Au cours des 10 dernières années, 50,2 % des décès maternels se sont produits sur la côte des Caraïbes et dans les régions du centre et du nord. Pour parvenir à l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, il est extrêmement urgent d'améliorer la santé maternelle. Le taux de prévalence du VIH/sida est particulièrement élevé parmi les jeunes qui représentent 53 % des cas signalés en 2009.
- 7. Les inégalités entre les sexes persistent. La violence sexiste, qui est considérée comme un problème de santé publique et de sécurité, touche près de 48 % des femmes mariées ou en union libre. Entre 2005 et 2009, approximativement 50 % des victimes de viol qui ont été signalés étaient des adolescentes.
- 8. Les priorités du Gouvernement portent sur les solutions à apporter au changement climatique et à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. De nombreuses inondations et sécheresses en 2011 ont touché 150 000 personnes. Approximativement 10 000 personnes, des femmes pour la plupart, ont été évacuées vers des refuges. Des activités efficaces de planification préalable et d'intervention

2 12-41802

sont nécessaires pour lutter contre la violence sexiste et fournir des soins de santé en matière de sexualité et de procréation dans les situations d'urgence.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

- 9. Le FNUAP a commencé à apporter son assistance au Nicaragua au milieu des années 70. Le septième programme de pays 2008-2012 portait essentiellement sur les activités suivantes : a) l'amélioration de la qualité des services de santé en matière de sexualité et de procréation et de l'accès à ces services; b) le renforcement des systèmes de gestion du Ministère de la santé pour assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; c) le plaidoyer en faveur de l'inclusion de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires et les programmes d'éducation alternative et la fourniture d'une assistance technique à cette fin; d) la production et la diffusion de données à utiliser par les responsables pour formuler les plans de développement, les politiques publiques et les lois; et e) le renforcement des activités nationales pour lutter contre la violence sexiste et permettre aux femmes d'exercer leurs droits en matière de procréation.
- 10. D'après l'évaluation finale du programme menée en 2011par le FNUAP et le Gouvernement, le septième programme de pays a renforcé les domaines suivants : a) la lutte au niveau national contre la violence sexiste grâce à l'élaboration d'un modèle de soins complets en faveur des femmes victimes; b) les activités nationales visant à répondre aux besoins des jeunes en incluant l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires et les programmes d'éducation alternative; et c) les capacités nationales d'assurer la sécurité d'approvisionnement des produits de santé en matière de procréation en augmentant le pourcentage des fonds publics affectés à l'achat de contraceptifs, qui est passé de 10,5 % en 2007 à 74,8 % en 2011.
- 11. Les défis et les enseignements tirés sont les suivants : la nécessité a) de renforcer l'exécution du programme pour promouvoir l'élaboration des politiques; b) d'améliorer la coordination pour exécuter un programme de qualité; c) d'élaborer un système efficace de suivi et d'évaluation, en tenant davantage compte des conclusions des évaluations; d) de poursuivre la participation à l'approche sectorielle et au comité des donateurs qui apportent des ressources dans le domaine de la santé afin de faciliter un dialogue de haut niveau; et e) de continuer la stratégie d'éducation et de communication, l'accent étant mis sur les jeunes pour renforcer leur capacité d'exercer leurs droits en matière de procréation.

III. Programme proposé

- 12. Le programme proposé est conforme aux priorités nationales du Gouvernement et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2013-2017, au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et développement, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux résultats révisés du plan stratégique du FNUAP, l'accent étant mis sur la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement. Le programme fait fonds sur les enseignements tirés du précédent programme de pays.
- 13. Le Gouvernement a dirigé l'élaboration du programme en collaboration avec les donateurs, les partenaires et les organismes des Nations Unies. Les résultats

12-41802

escomptés seront atteints grâce aux stratégies suivantes : a) le renforcement des capacités; b) les approches de programme; et c) le dialogue, les partenariats et la communication.

- 14. Les stratégies proposées pour le renforcement des capacités sont les suivantes : a) le renforcement des capacités techniques pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes; b) le renforcement des capacités nationales de tenir compte des relations entre réduction de la pauvreté, services complets de santé en matière de sexualité et de procréation et prévention de la violence sexiste et soins apportés aux victimes, notamment dans les situations d'urgence; et c) l'effet de levier des ressources nationales dans les programmes du Gouvernement.
- 15. Les stratégies de programme sont les suivantes : a) généraliser les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, les perspectives des différentes générations et la diversité culturelle dans tout le cycle de programmation; b) mener une programmation fondée sur des données factuelles pour élaborer et exécuter les politiques nationales; et c) appliquer la gestion fondée sur les résultats et renforcer la contribution des ressources de tous les bureaux de pays pour améliorer l'exécution des programmes.
- 16. Le programme de pays promouvra le dialogue, les partenariats et la communication par les activités suivantes : a) l'identification et la diffusion des réalisations et bonnes pratiques; b) la mobilisation des ressources, notamment celles qui proviennent de partenaires non traditionnels; et c) le positionnement des accords de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies et la suite à leur donner.

Dynamique démographique

- 17. Un produit lié à ce résultat du plan stratégique contribuera au résultat suivant du PNUAD : les politiques publiques distributives appliquées à la promotion du développement humain.
- 18. Produit 1: Les institutions nationales et locales ont renforcé leur capacité d'incorporer dans les politiques et plans publics la dynamique démographique et ses liens avec les besoins des jeunes, la santé en matière de sexualité et de procréation et la violence sexiste. Le FNUAP parviendra à ce produit par les activités suivantes : a) l'utilisation de données factuelles provenant de recensements et d'enquêtes pour élaborer, exécuter, suivre et évaluer les politiques et plans publics en incorporant les questions liées à la dynamique démographique, la jeunesse, la santé en matière de sexualité et de procréation, la violence sexiste et les situations d'urgence humanitaire; b) le renforcement des capacités des fonctionnaires grâce à la formation et à l'assistance technique; et c) la coopération Sud-Sud et les plates-formes Internet.

Santé maternelle et infantile

19. Un produit lié à ce résultat du plan stratégique contribuera au résultat suivant du PNUAD : l'égalité d'accès des groupes de population prioritaires aux services de santé tout au long de leur vie, l'accent étant mis sur les politiques et programmes de santé maternelle et infantile et de la femme.

4 12-41802

20. Produit 1: Les institutions nationales et locales ont renforcé leur capacité de fournir des services de santé maternelle et infantile de qualité au niveau communautaire, en particulier aux femmes et aux filles, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Le FNUAP parviendra à ce produit par les activités suivantes: a) le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé dans les urgences obstétricales et la fourniture de soins aux nouveau-nés; b) l'assistance apportée aux interventions communautaires, notamment celles qui portent sur les maternités et la distribution de contraceptifs; c) la fourniture d'une assistance technique et de produits pour assurer un ensemble minimal de services initiaux de santé en matière de procréation dans les situations d'urgence; et d) l'assistance apportée au Ministère de la santé pour atteindre l'objectif 5 du Millénaire pour le développement.

Égalité des sexes et droits en matière de procréation

- 21. Un produit lié à ce résultat du plan stratégique contribuera au résultat suivant du PNUAD: les capacités sont renforcées aux niveaux législatif, judiciaire et exécutif pour assurer la surveillance et le respect des processus normatifs et des politiques et programmes.
- 22. Produit 1: Les institutions nationales renforcent leur capacité d'apporter une réponse coordonnée pour prévenir et combattre la violence sexiste et les sévices sexuels à l'égard notamment des jeunes femmes et des adolescentes, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire. Le FNUAP parviendra à ce produit par les activités suivantes: a) l'appui de la mise en œuvre d'un modèle de soins complets aux victimes de violence sexiste, en particulier aux jeunes femmes; b) le soutien apporté à l'Institut national de la femme dans son rôle de direction et de coordination; et c) l'élaboration et l'application de directives concernant des interventions humanitaires qui visent à prévenir la violence sexiste et à apporter des soins aux victimes.

Santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et éducation sexuelle

- 23. Deux produits liés à ce résultat du plan stratégique contribueront au résultat suivant du PNUAD : l'égalité d'accès des groupes de population prioritaires aux services de santé tout au long de leur vie, l'accent étant mis sur les politiques et programmes de santé maternelle et infantile et de la femme.
- 24. Produit 1: Meilleur accès des jeunes, notamment des adolescents, à des services de santé complets et de qualité en matière de procréation, l'accent étant mis sur la prévention du VIH et les grossesses d'adolescente. Le FNUAP parviendra à ce produit par les activités suivantes: a) l'appui du renforcement et du développement des services de santé en faveur des jeunes; b) l'amélioration des connaissances des jeunes sur la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles; c) le renforcement de la stratégie de santé communautaire du Gouvernement pour apporter une assistance globale dans le domaine de la santé en matière de procréation; et d) le renforcement du rôle dirigeant du Ministère de la santé.
- 25. Produit 2 : Les institutions nationales et locales renforcent leur capacité d'exécuter des activités détaillées en matière d'éducation sexuelle et de conseils pour les jeunes et les adolescents, notamment en ce qui concerne la prévention du VIH. Le FNUAP parviendra à ce produit par les activités suivantes : a) le

12-41802

renforcement des capacités techniques du Ministère de l'éducation pour mener à bien l'éducation sexuelle dans le cadre des programmes scolaires, en faisant fond sur les réalisations du précédent cycle de programmation; b) l'amélioration de la qualité et de la couverture des services de soutien scolaire; et c) l'appui apporté aux foyers municipaux pour les jeunes et aux organisations communautaires pour promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans les programmes d'éducation alternative.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

- 26. Le FNUAP et le Gouvernement nicaraguayen, par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères, coordonneront le programme grâce à la gestion fondée sur les résultats. L'exécution au niveau national, par des partenaires triés sur le volet, est la modalité privilégiée. Le FNUAP suivra continûment les activités de ses partenaires et effectuera les ajustements nécessaires, y compris dans les situations d'urgence. Le plan d'action des Nations Unies mettra l'accent sur la viabilité et créera des synergies entre les organismes des Nations Unies. L'action intégrée menée par le bureau de pays sera le principe fondamental régissant l'exécution du programme.
- 27. Le bureau de pays du FNUAP comprend du personnel financé sur le budget institutionnel du FNUAP, qui s'acquittera de fonctions de gestion et de développement. Le FNUAP allouera des ressources pour les fonctionnaires qui fournissent des compétences techniques et du conseil pour le programme ainsi qu'une assistance liée pour exécuter le programme.
- 28. Le bureau de pays élaborera une stratégie de mobilisation des ressources pour donner un effet multiplicateur à celles apportées par les donateurs au niveau international et par le secteur privé. Le programme promouvra la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités nationales. Les institutions nationales et régionales apporteront une assistance technique. Le bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes apportera également son soutien. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le pays bénéficiaire, modifier ses activités, en particulier les mesures visant à sauver des vies, pour mieux prendre en compte les problèmes qui peuvent surgir.

6 12-41802

Cadre de résultat et d'allocation des ressources pour le Nicaragua

Priorité nationale : Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour parvenir au développement humain durable

Résultat du PNUAD : Application de politiques publiques distributives pour promouvoir le développement humain

Résultat du plan stratégique	Produits du programme	Indicateurs de produit, références	Partenaires	Montant indicatif
du FNUAP	de pays	et cibles		des ressources
La dynamique démographique est prise en compte dans les plans et stratégies de développement national et sectoriel Indicateur de résultats: Nombre de plans de développement national et de stratégies de réduction de la pauvreté qui prennent en compte la dynamique démographique et ses liens avec la jeunesse, la santé en matière de sexualité et de procréation, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté Référence: 1; Cible: 2	Produit 1: Les institutions nationales et locales ont renforcé leur capacité d'incorporer dans les politiques et plans publics la dynamique démographique et ses liens avec les besoins des jeunes, la santé en matière de sexualité et de procréation et la violence sexiste	Indicateurs de produit: Nombre d'institutions nationales et locales qui reçoivent une assistance pour mener à bien les politiques et plans de lutte contre la violence sexiste ainsi que les cadres de dépenses Référence: 12; Cible: 30 Nombre d'institutions qui reçoivent une assistance pour incorporer dans leurs politiques et leurs plans, y compris les plans d'intervention humanitaire, les données démographiques issues de recensements et d'enquêtes sur les questions portant sur la jeunesse, la santé en matière de sexualité et de procréation et l'égalité entre les sexes Référence: 6; Cible: 10	Administrations locales, Institut de la femme, Institut de la jeunesse, Institut pour l'information au service du développement, Institut des études territoriales, Assemblée nationale, Secrétariat technique de la Présidence	3,2 millions de dollars des États-Unis (1,5 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million à financer par d'autres ressources)

Priorité nationale : Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour parvenir au développement humain durable

Résultat du PNUAD : Égalité d'accès des groupes de population prioritaires aux services de santé tout au long de leur vie, l'accent étant mis sur les programmes et politiques de santé maternelle, infantile et de la femme

Amélioration de la santé maternelle et infantile

Indicateurs de résultats :

• Taux de mortalité maternelle

Produit 1: Les institutions nationales et locales ont renforcé leur capacité de fournir des services de santé maternelle et infantile de qualité au niveau communautaire, en particulier Indicateurs de produits:

· Pourcentage de prestataires de soins de santé capables de fournir des soins obstétricaux d'urgence dans des départements choisis

Ministère de la santé, réseau de maternités, municipalités, organisations communautaires

4,6 millions de dollars (dont 1,6 million à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer par d'autres ressources)

Résultat du plan stratégique	Produits du programme	Indicateurs de produit, références	Partenaires	Montant indicatif
du FNUAP	de pays	et cibles		des ressources
Référence: 67 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes; Cible: 27 • Pourcentage de naissances assistées par du personnel qualifié Référence: 74 %; Cible: 85 %	aux femmes et aux filles, y compris dans les situations d'urgence humanitaire	Référence : 50 %; Cible : 85 % • Nombre de services de santé dans des municipalités choisies qui reçoivent une assistance pour mener à bien les stratégies de santé communautaire visant à réduire le taux de mortalité maternelle Référence : 10; Cible : 40		

Priorité nationale : Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour parvenir au développement humain durable

Résultat du PNUAD : Les capacités nationales (aux niveaux législatif, judiciaire et exécutif) sont renforcées pour assurer la surveillance et le respect des processus normatifs et des politiques et programmes

Promotion de l'égalité des sexes et des droits en matière de procréation

Indicateur de résultats :

Nombre de dispositifs d'intervention nationaux mis en place pour lutter contre la violence sexiste, y compris dans les situations d'urgence humanitaire

Référence: 1; Cible: 3

Produit 1: Les institutions nationales renforcent leur capacité d'apporter une réponse coordonnée pour prévenir et combattre la violence sexiste et les sévices sexuels, à l'égard notamment des jeunes femmes et des adolescentes, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire

Indicateurs de produits :

 Nombre d'institutions nationales qui reçoivent une assistance pour mettre en œuvre un modèle de soins complets en faveur des femmes victimes de violence sexiste et de sévices sexuels

Référence: 0: Cible: 12

 Nombre d'institutions choisies qui reçoivent une assistance pour créer un registre recensant les cas de sévices sexuels ainsi qu'un système de suivi de ces cas

Référence: 3; Cible: 5

 Nombre d'institutions qui reçoivent une assistance du FNUAP pour appliquer les directives relatives à la lutte contre la violence sexiste et aux sévices sexuels dans les situations d'urgence Institut de la femme; Ministères de la gouvernance, de la santé, de la famille et de l'éducation, système national visant à atténuer, prévenir et combattre les catastrophes naturelles, médiateur, police, cabinet du procureur public, municipalités choisies, Cour suprême 1, 5 million de dollars (dont 1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,5 million à financer par d'autres ressources)

Priorité nationale : Garantie du droit du peuple nicaraguayen à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'éducation et au bien-être

Résultat du PNUAD : Égalité d'accès des groupes de population prioritaires aux services de santé tout au long de leur vie, l'accent étant mis sur les programmes et politiques de santé maternelle et infantile et de la femme

Amélioration de la santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation et de l'éducation sexuelle

Indicateurs de résultats :

 Taux de naissance parmi les adolescents

Référence : 106 naissances/1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans; Cible : 100 naissances/1000 femmes Produit 1: Amélioration de l'accès des jeunes, notamment des adolescents, à des services de santé en matière de procréation complets et de qualité, l'accent étant mis sur la prévention du VIH et les grossesses d'adolescente

Produit 2: Les institutions nationales et locales renforcent leur capacité de dispenser une éducation sexuelle complète et des conseils, notamment sur la prévention du VIH, aux jeunes et aux adolescents.

 $Indicateurs\ de\ produits:$

 Nombre de services de santé dans les municipalités prioritaires qui reçoivent une assistance pour fournir des services aux jeunes et aux adolescents

Référence : 0; Cible : 43

Pourcentage de centres de fourniture de services dans des municipalités choisies qui reçoivent une assistance pour être constamment approvisionnés en contraceptifs, y compris en préservatif, pour la prévention du VIH et des grossesses d'adolescente

Référence : 64,5 %; Cible : 85 %

 Pourcentage d'écoles qui reçoivent une assistance pour fournir des conseils sur la santé en matière de sexualité et de procréation

Référence : 78 % ; Cible : 85 %

 Pourcentage de foyers municipaux pour les jeunes dans des municipalités Ministères de l'éducation, de la gouvernance et de la santé, réseau de maternités, Institut national de technologie, Commission nicaraguayenne de lutte contre le sida, Association nicaraguayenne des personnes vivant avec le VIH/sida, système régional autonome d'éducation, organisations communautaires et de jeunesse, universités 7,8 millions de dollars (dont 3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 4,8 millions à financer par d'autres ressources)

Pourcentage
 d'établissements scolaires
 au niveau national qui
 dispensent une éducation
 sexuelle en fonction de
 l'âge des élèves

Référence : 4,2 %; Cible : 25 %

Total pour la coordination des programmes et l'assistance aux programmes : 1,2 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de produit, références et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
		choisies qui reçoivent une assistance pour fournir une éducation sexuelle et des conseils		
		Référence : 10; Cible : 75		